

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze octobre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Christine NIVOU, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente :

Membres en exercice : 44

Membres titulaires présents ou représentés: 24

Pouvoirs : 6

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 24

**Présents(es)**

André AUBERIC,  
Marcel BAGARD,  
Christian BARTHEYE,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Marc BONNARD,  
Marie BOUCHEZ,  
Jean-Pierre BUIX,  
Olivier CADIER,  
Daniel CHARASSE suppléant,

Claire CHASTAN,  
Pierre DALSTEIN suppléant,  
Etienne PIERRE,  
André FELIX suppléant,  
Gérard GOZZI,  
Dominique GUEYTTE,  
Laurent HARO suppléant,  
Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR,  
Patricia MORHET-RICHAUD,

Christine NIVOU,  
Jean-Louis PELLOUX suppléant,  
Jean-Louis REY,  
Francis RIEU suppléant,  
Michel TACHE,  
Eliane TERRAS suppléante,  
Auguste TRUPHEME suppléant,  
Catherine VESPIER

**Pouvoirs :**

Bruno LAGIER à Patricia MORHET-RICHAUD, Jean-François SIAUD à Jean-Pierre BUIX, Anne-Marie GROS à Jean-Louis PELLOUX suppléant, Gérard AZIBI à Christine NIVOU, Bernard ILLY à André AUBERIC, Claude REYNARD à Catherine VESPIER

**Excusés(es)**

Jean BESSON, Christophe CASTANER, Pierre COMBES, Thierry CORNILLET, Jacques ESTEVE, Michèle EYBALIN, Albert MOULLET, Christine PRIOTTO, Hervé RASCLARD, Anne-Marie REME-PIC, Nicolas ROSIN

\*\*\*\*\*

**Objet : Création d'une régie d'avance "carburant".**

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales possède deux véhicules. Jusqu'à présent, l'achat de carburant ce fait par l'utilisation de cartes "Total".

Ce système s'avère peu pratique et engendre un coût plus élevé des dépenses de carburant : en effet, les utilisateurs des véhicules sont tenus de faire le plein exclusivement dans des stations Total ou Elan dont les prix sont souvent plus élevés que ceux d'autres stations service.

De plus, Total demande une consommation mensuelle de 300 litres, sous peine de résiliation du contrat.

Le Président propose d'instituer une régie d'avance auprès du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales. Elle aurait pour but le remboursement des dépenses de carburant pour les véhicules du SMBP.

L'avance serait d'un montant maximum de 300€.

Le Président précise que Monsieur VIAL, Trésorier du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, a rendu, le 13 octobre 2008, un avis favorable à la création d'une telle régie d'avance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création d'une régie d'avance "carburant" et délègue au Président la création de cette dernière.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD  
Pour le Président et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente  
Christine NIVOU